

## SAVIGNY

# Les sculptures du Musée Lapidaire classées «monuments historiques»

Le 28 juin dernier, deux sculptures du musée Lapidaire ont été classées monuments historiques. C'est avec beaucoup de reconnaissance et d'humilité que témoigne Odile Moinecourt, présidente de l'association du Patrimoine.

Savigny protège et valorise son patrimoine. Pour preuve, les sculptures du Musée Lapidaire ont été classées monuments historiques vendredi 28 juin lors de la réunion de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Odile Moinecourt, présidente de l'association du patrimoine de Savigny rappelle que le grand monastère de l'abbaye de Savigny, aujourd'hui disparu, a laissé des sculptures et des traces dans l'histoire, les territoires et l'architecture rurale. Le patrimoine participe à l'affirmation de l'identité de Savigny et constitue un repère pour les générations futures.



Odile Moinecourt, à gauche, présidente de l'association du Patrimoine, et Marielle Gidon, adjointe au conseil municipale et responsable commission communication Photo Progrès/Isabelle Leca

« Les œuvres du musée retiennent le regard, suscitent le rêve »

D'où provient le patrimoine conséquent de l'abbaye ?

« À l'origine, les œuvres du musée de Savigny proviennent du petit musée Coquard au Chalet Montange. C'est là qu'Antoine Coquard (1856-1893) a réuni les pierres de l'abbaye pour en faire des chapiteaux et des sculptures. Il recevra même le 4 août 1887 une lettre du min-

istre de la Guerre où il est écrit : « Je vous exprime ma satisfaction dans l'exécution des travaux de recherche historique. [...] Vous serez cité au Bulletin militaire officiel. » Par la suite, les sculptures ont été restaurées et installées dans le musée avec le soutien de la municipalité de Savigny. »

Pourquoi demander ce classement et cette reconnaissance ?

« Il ne s'agit en aucune façon de mode ou de simple envie, mais de mémoire, afin d'enrichir les temps présents. Tout le monde a travaillé dans le même sens pour que ces deux statues de l'abbaye de Savigny, estimées du XII<sup>e</sup> siècle, puissent rejoindre la collection et être classées. Les œuvres du musée retiennent le regard, suscitent le rêve, provoquent des images multiples chez le visiteur. Elles ne laissent ja-

mais indifférents. »

Comment s'est déroulé ce classement aux monuments historiques ?

« Les soutiens ont été nombreux, à commencer par le ministère de la Culture, le musée du Louvre, la direction générale du Patrimoine, la Drac Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Rhône, les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, la CCPA, la mairie de

Savigny et des particuliers et associations partenaires dépendants de l'abbaye de Savigny.

Le dossier a été présenté le 28 juin 2019 devant la Commission par Catherine Guillot, conservatrice de la Drac Auvergne Rhône Alpes, avec le soutien efficace de Pierre-Yves Le Pogam, conservateur au Département du Rhône, chargé de la collection médiévale et de Judith Kagan du ministère de la culture.

Qu'est ce que ce classement va apporter au patrimoine de Savigny ?

« Par cette démarche de classement, les œuvres sont ainsi protégées et resteront visibles des Savignois et des Savignaises pour permettre aux générations futures de s'approprier le fameux passé de leur Abbaye Saint-Martin.

Il est compliqué en tant que visiteur d'imaginer l'abbaye au temps des moines. L'association réfléchit pour offrir un outil de médiation inédit pour mieux comprendre l'histoire de l'abbaye et son architecture. La réalité augmentée semble être la meilleure solution.

Les statues resteront définitivement au musée : en effet, les objets classés au titre des monuments historiques à l'État sont inaliénables et imprescriptibles : ils ne peuvent être vendus qu'à des collectivités françaises, et ce avec l'accord des autorités compétentes. Leur inscription est définitive. »

Isabelle LECA

## SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE Tour de France

### Circulation interdite le 13 juillet

La grande boucle dans le village, sur l'itinéraire du Tour sera interdite pendant environ cinq heures samedi 13 juillet :

« La course venant de Villechenève, se dirigera sur Saint Laurent de Chamousset, descendra au rond-point de la Paite, passera par la Giraudière, Courzieu, Montromant et Saint-Genis-l'Argentière avant Sainte-Foy-l'Argentière.

« Les coureurs passeront de-

vant le groupe scolaire, tourneront au rond-point du haut de la Grande Rue pour suivre le Boulevard du 19 mars 1962 au bout duquel ils attaqueront la côte d'Aveize, traverseront Aveize et rejoindront Saint-Symphorien-sur-Coise.

À Sainte-Foy la circulation est interdite de 12 h 30 à 18 h : route de st Genis l'Argentière, haut de la Grande Rue du Chemin du Do-

maine au rond-point de l'école maternelle, Boulevard du 19 mars et Route d'Aveize.

Pendant ce laps de temps, les voitures ne pourront pas sortir des lotissements : les Chênes, Plamboeuf, le Moulin Blanc, le Thiers, du Chemin de l'Ombrage.

Le Stationnement sur l'Agora Rue du Stade sera réservé de 8 heures à 13 heures aux gendarmes.

## MONTS DU LYONNAIS

### ■ Devenez correspondant

Notre journal recherche des correspondants locaux. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants ou des retraités. Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet ?

Adressez un courrier de motivation par mail à : [rhonenord@leprogres.fr](mailto:rhonenord@leprogres.fr)